Communiqué de presse,
le 19 juin 2026

Lutte contre les filières illégales de véhicules hors d'usage : l'éco-organisme Recycler Mon Véhicule soutient l'amendement du député Éric Martineau pour outiller les forces de l'ordre

Chaque année, on estime à 300 000 le nombre de véhicules pris en charge illégalement, soit 1 sur 5 qui échapperait à la filière agréée de traitement française. Face à cette situation, Recycler Mon Véhicule, l'unique éco-organisme du secteur auto-moto, se félicite du dépôt d'un amendement au projet de loi RIPOST par le député MoDem de la Sarthe, Éric Martineau. Ce texte, examiné à compter du 22 juin prochain par la commission des lois de l'Assemblée nationale, vise à combler un vide juridique flagrant pour freiner le développement des épavistes illégaux et protéger l'environnement ainsi que les consommateurs.

300 000 véhicules gérés illégalement sans aucune garantie environnementale ni sécurité pour les détenteurs de véhicules

Affichettes au feu tricolore, annonces sur les plateformes en ligne : les offres d'enlèvement d'épaves « gratuites » prolifèrent dans les communes et sur le web. Mais derrière leur apparente banalité, elles structurent de véritables filières illégales aux conséquences directes sur la sécurité publique et environnementale, permettant à 300 000 véhicules d'échapper à la filière légale, chaque année.

Véritable concurrence déloyale vis-à-vis des 1 700 acteurs légaux présents sur le territoire national, les épavistes frauduleux font également porter des risques réels aux consommateurs, qui se font littéralement arnaquer. Ces réseaux alimentent les fraudes telles que l'usurpation de plaques et la remise en circulation de véhicules dangereux. Du détournement de carte grise, à l'utilisation des véhicules pour des braquages, ces filières illégales ne manquent pas d'ingéniosité.

« Laisser opérer ces filières illégales entraîne chaque jour des conséquences graves pour nos concitoyens et pour l'environnement, sans oublier l'impact économique sur la filière légale : sols pollués, paysages dégradés, manque à gagner fiscal pour les collectivités et l'État, véhicules dangereux exportés, pièces d'occasion revendues sans contrôle ni garantie. Nous devons collectivement renforcer nos actions pour lutter contre ce fléau. » - Vanessa Montagne, directrice générale de Recycler Mon Véhicule.

Un vide juridique que le droit actuel ne permet pas de combler

Si la collecte illégale de véhicules hors-d'usage est déjà réprimée par le code de l'environnement (4 ans d'emprisonnement et 150 000 € d'amende), aucune disposition ne permet aujourd'hui de sanctionner la diffusion publique de ces annonces, en amont de toute collecte. Faute d'infraction simple et immédiatement constatable, maires et forces de l'ordre se trouvent démunis face à ces affichages, sans pouvoir intervenir au stade le plus visible du phénomène.

« Ces annonces sont partout, tout le monde les voit et pourtant, personne ne peut rien faire. Cet amendement donne enfin aux forces de l'ordre un outil simple pour intervenir dès le premier maillon visible de ces filières, sans attendre qu'un délit soit consommé. » - Eric Martineau, Député Modem de la Sarthe.

Un amendement opérationnel et complémentaire du droit existant

L'amendement crée une infraction autonome ciblant la diffusion publique de ces offres illégales, punie d'une contravention de 5e classe assortie de la possibilité de saisir les supports, les moyens utilisés et les véhicules collectés hors circuits agréés.

Loin d'affaiblir la répression des faits les plus graves, qui demeure intégralement assurée par le droit existant, ce dispositif y ajoute un premier niveau d'intervention préventif et opérationnel. Il permet aux forces de l'ordre de constater facilement l'infraction, de retirer les supports illicites, et de remonter les filières pour identifier leurs auteurs.

Par ce dépôt, Éric Martineau démontre que le Parlement se saisit pleinement de cette problématique du quotidien, trop longtemps restée sans réponse juridique adaptée.

Contact presse Député Eric Martineau : Carla paillès 03 36 66 72 74 10

Contacts presse Recycler Mon Véhicule : presse-rmv@agence-cia.com

Adeline Solowy - 0634205131
Mélissa Bire - 0650021638
Karène Arfaoui - 0630747023

A propos de Recycler Mon Véhicule *:* ***Recycler Mon Véhicule*** *est l'éco-organisme national agréé par le ministère en charge de l'environnement pour garantir la collecte, le réemploi, le recyclage et la valorisation des véhicules hors d'usage (VHU) – 2, 3 et 4 roues. Créée en avril 2024, cette association à but non lucratif fédère 101 marques (constructeurs et importateurs) telles que BMW, Mercedes-Benz, Volvo, Porsche, Yamaha, Triumph… qui lui confient leurs obligations réglementaires dans le cadre de la filière à responsabilité élargie du producteur (REP) des VHU.*

En août 2025, ***Recycler Mon Véhicule*** *a également obtenu un agrément pour la filière REP dédiée aux batteries de véhicules électriques, complétant ainsi sa mission au service de l'économie circulaire de la mobilité.*